

# AUTRES DIPLOMES (DUT, BUT, DU, diplôme ingénieur, DFGSM, DFGSMa etc.)

## RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE DES ÉTUDES

Année universitaire **2024-2025**

Vu l'avis du conseil de faculté du ... / ... / ...

Vu la délibération de la commission de la formation et de la vie universitaire du ... / ... / ...

**CHAMP :**

Sciences Technologie et Santé en Environnement Tropical

Culture, Territoire et Sociétés plurielles dans l'océan Indien

**DIPLOME :**

**NIVEAU(X) :**

1<sup>ère</sup> année  2<sup>ème</sup> année  3<sup>ème</sup> année

**INTITULÉ :**

**DU DE CHINOIS INTERMÉDIAIRE**

**RÉGIME :**

**formation initiale** ; formation continue

**MODALITÉS :**

**présentiel** ;  **distanciel** ;  **hybride** ;  **alternance**

**RESPONSABLE(S)**

**PÉDAGOGIQUE(S)** [institut-confucius@univ-reunion.fr](mailto:institut-confucius@univ-reunion.fr)

⋮

**GESTIONNAIRE(S)**

**PÉDAGOGIQUE(S)** Peggy LAURENT

⋮

[peggy.laurent@univ-reunion.fr](mailto:peggy.laurent@univ-reunion.fr)

# Préambule

Le règlement spécifique des études a pour objectif de compléter et de prolonger le règlement général des études (RGE) en fixant, pour chacune des formations, les dispositions particulières liées notamment, aux conditions d'admission, à l'inscription pédagogique, à l'organisation des enseignements et aux contrôles de connaissances et des compétences. Il ne se substitue pas à lui.

## 1. Dispositions générales

### 1.1 Les conditions d'admission

<b>CONDITIONS D'ADMISSION</b> [dispositions fixées dans le règlement général des études - RGE] <i>(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)</i>	
<p><b>Modalités particulières à préciser le cas échéant</b> <i>(Les conditions d'admission doivent être complétées de façon détaillée. L'ensemble des éléments pris en compte doivent apparaître. Ex : notes prises en compte, formations conseillées, critères qualitatifs, formations spécifiques à suivre pour entrer dans cette formation (ex certification) ...)</i></p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Niveau de diplôme requis : <b>baccalauréat français ou diplôme équivalent</b></p> <p><input type="checkbox"/> Diplôme ou titre admis en équivalence requis : (à préciser)</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> <b>VAPP (Validation des acquis professionnels et personnels)</b></p> <p><input type="checkbox"/> Expériences de formation et/ou professionnelles attendues : (à préciser)</p> <p>L'inscription en première année du DU niveau intermédiaire est ouverte aux personnes titulaires d'un Certificat de langue chinoise (200h de cours minimum) ou titulaires du HSK2 (test HSK de niveau de chinois) ou titulaire du DU débutant en langue et civilisation chinoises de l'ICR. L'inscription en seconde année du DU niveau intermédiaire est de droit pour les personnes ayant validé la première année du DU niveau intermédiaire.</p> <p>Elle est de droit pour les personnes titulaires du baccalauréat français ou d'un diplôme équivalent. Dans les autres cas, l'inscription en première année du DU niveau intermédiaire est ouverte après validation des études ou expériences professionnelles par l'équipe pédagogique du DU.</p> <p>Les personnes qui souhaitent s'inscrire directement en seconde année de ce</p>

	<p>DU doivent passer un test évaluant leur niveau de langue dont les résultats seront étudiés avec leur dossier d'inscription par l'équipe pédagogique de l'ICR. Le test de langue sera effectué par les enseignants de l'ICR sur rendez-vous à partir du <u>1er Septembre 2024</u>. Si le dossier d'inscription est accepté et si l'étudiant-e obtient au minimum 12/20 dans le test de niveau qu'il/elle a passé au titre du niveau A2 ou B1-2 , il/elle est autorisé(e) à s'inscrire directement dans le niveau supérieur correspondant soit respectivement en A2 ou B1.2 .<b>Cet-te étudiant-e doit néanmoins se présenter aux examens terminaux de langue chinoise du niveau inférieur dans lequel il/elle est doublement inscrit(e) pour valider sa première année dans les conditions prévues pour la formation correspondante.</b></p>
--	--

## 1.2 L'inscription

### INSCRIPTION ADMINISTRATIVE ET PÉDAGOGIQUE

*(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)*

**Modalités  
complémentaires à  
préciser** *(Quand? Où?  
Après de qui?  
Comment ? Etc.)*

X Lieu(x) de l'inscription: **CAMPUS DU NORD ET DU SUD**

X Dates d'inscription: **selon le calendrier de la DEPF**

Pour constituer un dossier d'inscription, il faut fournir les documents suivants :

- (1) Photocopie de la carte d'identité ;
- (2) Relevé de notes ou diplôme de Baccalauréat français ;
- (3) Une photo d'identité ;
- (4) Fiche de renseignements à remplir ;
- (5) En l'absence du Baccalauréat français ou d'un diplôme supérieur : Curriculum Vitae et une lettre de motivation.

Le dossier est à envoyer ou à déposer auprès de la gestionnaire administrative pédagogique et financière de l'ICR ([institut-confucius@univ-reunion.fr](mailto:institut-confucius@univ-reunion.fr)) à partir du 1er Septembre 2024.

## 1.3 Objectifs de la formation

### OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES ET PROFESSIONNELLES DE LA FORMATION

L'objectif de cette formation est de consolider et développer les compétences partiellement acquises de communication pratique en chinois, et d'approfondir les connaissances culturelles sur la Chine. Son niveau doit correspondre au HSK3 (test HSK de niveau de chinois) au terme des deux années de formation du DU intermédiaire.

#### **2.1.1. Objectifs pédagogiques pour l'apprentissage de la langue chinoise en première année (Niveau B1.1)**

La formation est destinée à un public qui maîtrise déjà les bases de la langue chinoise et qui peut s'exprimer avec des mots simples malgré quelques erreurs grammaticales et phonétiques.

Son objectif est de consolider et développer les connaissances acquises et d'amener l'apprenant à communiquer lors de tâches quotidiennes ou courantes demandant un échange d'informations pratiques. La pratique orale sera favorisée en classe et la pratique écrite sera également demandée avec des exercices à continuer en dehors de la classe.

Sur le plan linguistique, à la fin de cette 1ère année de formation intermédiaire, l'apprenant doit être capable de :

- Comprendre : des expressions et un vocabulaire très fréquent relatifs à la vie courante, l'essentiel d'annonces et de messages simples et clairs ;
- Communiquer : lors de tâches simples et habituelles ne demandant qu'un simple échange d'informations sur des sujets familiers ; l'apprenant doit pouvoir utiliser une série de phrases pour décrire sa vie, sa famille, sa formation et son activité professionnelle, même s'il ne peut pas encore mener une conversation complexe ;
- Lire et écrire des caractères et des mots simples, maîtriser les règles de base de la grammaire chinoise ;
- Choisir la manière appropriée pour s'exprimer dans un contexte culturel chinois.

#### **2.1.2. Objectifs pédagogiques pour l'apprentissage de la langue chinoise en seconde année (Niveau B1.2)**

Au terme de cette formation intermédiaire, l'apprenant doit acquérir un niveau de langue proche du niveau HSK3 (test HSK de niveau de chinois). Lors de la seconde année, l'élève doit non seulement

pouvoir se débrouiller dans des situations de la vie quotidienne, mais aussi maîtriser des formes grammaticales et syntaxiques plus complexes.

D'un point de vue plus opérationnel, à la fin de la formation, l'apprenant doit être capable de :

- Comprendre : les points essentiels d'une conversation sur des sujets familiers (travail, loisirs, etc.), l'essentiel des émissions de télé ou de radio sur l'actualité ou sujets familiers si l'on parle lentement ;
- Communiquer : dans la majorité des situations de la vie quotidienne ou d'un voyage, s'exprimer de manière simple afin de raconter une expérience, un événement, une histoire, ou d'expliquer un besoin, une opinion et un projet ;
- Lire et écrire : des textes simples sur des sujets familiers.

\* *Référence : Programme HSK version officielle actuelle du site Chinese test en date du 03/04/2023 (www.chinesetest.cn)*

### **2.1.3. Objectifs pédagogiques pour les enseignements de civilisation chinoise**

L'objectif principal est d'introduire chronologiquement l'histoire de la Chine avant 1949 pour mieux comprendre et analyser les événements historiques ainsi que leurs influences jusqu'à nos jours :

#### **Niveau B1.1**

#### **2nd semestre, « Histoire de la Chine impériale : les dynasties fondatrices de la civilisation chinoise »**

Ce cours proposera un panorama de l'histoire impériale de la Chine des Trois dynasties au début de la dynastie Qing.

L'objectif général de cette UE sera donc de montrer la construction de l'empire chinois, sur la base de plusieurs cultures régionales et asiatiques, et la construction d'un système impérial unique, et de dynasties successives, chacune ayant eu un impact sur la civilisation chinoise.

#### **Niveau B1.2**

#### **2nd semestre, « La Chine ancienne face aux puissances étrangères : des guerres de l'opium à la République populaire de Chine »**

L'objectif général de cette UE est de donner un aperçu historique de la Chine du XXème siècle pour comprendre les grands défis de la politique intérieure et étrangère de la Chine d'aujourd'hui.

## 2. Organisation des enseignements

### 2.1 Organisation générale

<b>Nombre d'UE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• UE de langue chinoise</li><li>• UE de civilisation chinoise</li></ul>
<b>Volume horaire étudiant de la formation par année</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• 100 h de langue chinoise</li><li>• 20h de civilisation chinoise</li></ul>

### 2.2 Composition des enseignements

Se reporter au tableau de modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC) en **annexe 2**

#### **Commentaires sur certains éléments du tableau des MCCC**

*(si les modalités du mémoire, stage, projets tuteurés, certaines UE etc. nécessitent des précisions)*

Cette formation s'organise sur 2 ans. Elle mesure la progression des étudiants sur un premier puis un second niveau de langue. Chaque année se compose de 120H de cours intensifs répartis en : 100H de cours de langue, 20H de cours de civilisation.

L'emploi du temps du premier semestre sera précisé au mois d'août 2024 et celui du second semestre sera précisé au mois de janvier 2025. L'information sera affichée sur le tableau de l'ICR et communiquée aux étudiants par courrier électronique. A noter, que les cours de langue et/ou de civilisation pourront se dérouler à distance pour raisons motivées.

## 2.3 Assiduité aux enseignements

ASSIDUITÉS, MODALITÉS ET JUSTIFICATIFS D'ABSENCE	
Aux CM	<input checked="" type="checkbox"/> obligatoire ; <input type="checkbox"/> facultative
Aux TD	<input checked="" type="checkbox"/> obligatoire ; <input type="checkbox"/> facultative
Aux TP	<input type="checkbox"/> obligatoire ; <input type="checkbox"/> facultative
Dispense d'assiduité (A préciser)	
Modalités et justificatifs d'absence (A préciser)	Adresser un mail à l'enseignant-e responsable ou sur la boîte <b><i>institut-confucius@univ-reunion.fr</i></b>

## 3. Règles d'acquisition des enseignements

### 3.1 Validation

(UE, semestres le cas échéant, année...)

VALIDATION	
Règles d'acquisition des UE, blocs de connaissances et de compétences, semestres, année, diplôme (les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)	
Éléments constitutifs ou matières le cas échéant	<p>Pour chaque année, les étudiants doivent obtenir trois notes ; une note de l'UE de langue en S1 et en S2, ainsi que la note pour l'UE de civilisation au S2.</p> <p>La note de langue de chaque semestre compte pour un coefficient 4, la note de civilisation compte pour un coefficient 2. Dans la note moyenne de l'année, on a ainsi 80% de langue et 20% de civilisation.</p> <p><b>L'absence non justifiée à une épreuve écrite ou orale, hors exposé, entraîne un zéro à l'épreuve concernée.</b></p>
UE de LANGUE	<p>Pour l'UE de langue, la modalité d'évaluation par semestre se compose du contrôle continu (30%), d'un examen terminal écrit (60%) et d'un examen terminal oral (10%). Le contrôle continu prendra en compte la présence et la participation en cours et les notes obtenues aux devoirs ou tests fournis par l'enseignant(e) responsable au fil du semestre.</p>

UE de CIVILISATION	<p><b>UE langue :</b> L'UE de langue est acquise si l'étudiant a obtenu une note au moins égale à 10 sur 20.</p> <p>Pour l'UE de civilisation, la modalité d'évaluation annuelle peut prendre la forme d'un examen écrit ou d'un essai sur un ou des sujet(s) défini(s) par l'enseignant(e) responsable. La note obtenue à l'UE de civilisation est la note de l'examen ou celle de l'essai.</p> <p><b>UE civilisation :</b> L'UE de civilisation est acquise si l'étudiant a obtenu une note au moins égale à 10 sur 20.</p>
Semestre	Obtention du semestre si celui est égal ou supérieur à 10/20
Année	Obtention de l'année si celle-ci est égale ou supérieure à 10/20
Diplôme	Obtention du diplôme en fin de seconde année du niveau concerné, avec une moyenne annuelle supérieure ou égale à 10/20 pour les deux années.

### 3.2 Compensation

<b>COMPENSATION</b> <i>(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)</i>	
Préciser les modalités de compensation si besoin	Compensation entre les UEs et les semestres

### 3.3 Capitalisation

<b>CAPITALISATION/CONSERVATION</b> <i>(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)</i>	
Préciser les modalités de capitalisation si besoin	Lorsque la note obtenue à une matière, une UE, et/ou un semestre est supérieure ou égale à 10/20, la matière, l'UE et/ou le semestre sont définitivement acquis.

## 4.Examens

### 4.1 Modalités de convocation et d'accès aux épreuves

**POUR CHAQUE SEMESTRE ET/OU CHAQUE ÉPREUVE**  
**MODALITÉS DE CONVOCATION ET CONDITIONS D'ACCÈS**  
*(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)*

**Examen écrit et/ou oral en présentiel, sinon en distanciel pour l'UE de langue et l'UE de civilisation**

**Publication d'un planning avec les dates diffusées auprès des étudiants de chaque niveau. (panneau d'affichage + mails)**

**Examen en présentiel si possible sinon en mode distanciel.**

**Les modalités sont décrites ci-dessous :**

En cas de circonstances extraordinaires (cas où l'Université est fermée en raison d'un cas de force majeure), des examens écrits à distance sont organisés par voie internet ou par voie postale. Les enseignant(e)s spécifient :

- Le mode de mise à disposition de la copie d'examen :

Pour les étudiants qui ont une connexion d'internet, une copie d'examen au format Word et PDF leur sera envoyée par l'enseignant(e) responsable par mail sur leur messagerie électronique.

Pour les étudiants désignés comme « publics empêchés » (voir 1.4.3.a ci-dessous), une copie d'examen au format papier leur sera envoyée par voie postale (le cachet de la poste sera conservé). Les publics « empêchés » seront avertis par téléphone de la date d'envoi du sujet.

- La date limite de remise de la copie d'examen :

Dans le cadre d'un envoi par mail, un délai d'au minimum 24h et au plus tard 72h est respecté entre l'envoi du sujet par mail et le renvoi de la copie par tous moyens ;

Dans le cas du public "empêché" un délai d'au minimum 24h et au plus tard 72h est respecté entre la date de réception du courrier et le renvoi de la copie par tous moyens, le cachet de la poste faisant foi ;

- Les modalités de remise de la copie :

Pour les étudiants qui ont une connexion d'internet, renvoi de la copie sur la messagerie électronique de l'enseignant(e) responsable de l'épreuve.

Pour les étudiants désignés comme « publics empêchés » (voir 1.4.3.a

ci-dessous), renvoi par voie postale (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse de l'Institut Confucius.

L'examen oral à distance est organisé par voie internet au moyen des outils de visio-conférences ou par voie téléphonique. Il s'agira de prendre en compte les situations particulières des étudiants pour fixer la date et l'heure de convocation.

**1.4.3.a Sont désignés comme “publics empêchés” :**

- Les étudiants ne disposant pas de matériel informatique ;
- Les étudiants ne disposant pas de connexion à internet ;
- Les étudiants qui ont subi une interruption de connexion lors d'une évaluation.

Pour les “publics empêchés” le calendrier des examens leur sera indiqué par voie téléphonique au moins 15 jours avant le premier examen.

Dans tous les cas, la preuve de l'empêchement à chacune des épreuves des examens visés ci-dessus sera faite par une déclaration sur l'honneur de l'étudiant, laquelle devra être adressée par tout moyen à sa disposition au secrétariat de l'ICR, une semaine au plus tard avant le début de la première épreuve, pour la première comme pour la seconde session.

## 4.2 Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

### 4.2.1 MODALITÉS D'EXAMENS

*(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)*

**L'acquisition des connaissances et des compétences est évaluée selon les modalités suivantes:**

*(en complément du tableau des MCCC en annexe, préciser l'organisation et les formes variées des évaluations prévues dans la formation ainsi que les modalités relatives à la session de rattrapage)*

<b>Évaluation terminale</b> :	<input checked="" type="checkbox"/> OUI ; <input type="checkbox"/> NON A préciser : examen oral et écrit
<b>Évaluation continue avec la possibilité d'un contrôle terminal</b>	<input checked="" type="checkbox"/> OUI ; <input type="checkbox"/> NON A préciser : Le contrôle continu prendra compte la présence et la participation en cours ainsi que les notes obtenues aux devoirs ou tests fournis par l'enseignant(e) responsable au fil du semestre.
<b>Évaluation continue intégrale</b>	<input type="checkbox"/> OUI ; <input checked="" type="checkbox"/> NON A préciser :

### 4.2.2 ABSENCES AUX EXAMENS

Préciser les modalités de rattrapage en cas d'absence à un examen ou les résultats reportés sur le relevé de notes (ABJ, ABI, DÉFAILLANT)

*(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)*

<b>Absence aux évaluations continues</b> <i>(modalités à préciser)</i>	
<b>Absence aux évaluations terminales de session initiale ou de session de rattrapage</b> <i>(modalités à préciser)</i>	<p style="text-align: center;"><b><u>Session de rattrapage en fin de second semestre</u></b></p> <p>Le ou la candidat(e) qui a obtenu une moyenne générale à l'année inférieure à 10/20 sera convoqué(e) à se présenter à la seconde session.</p> <p>Seules les UE non acquises (notes obtenues inférieures à 10/20) doivent être rattrapées en seconde session.</p> <p>Pour l'<u>UE de langue</u>, l'étudiant passe en session de rattrapage si la moyenne finale de cette UE est inférieure à 10/20. Le rattrapage prendra la forme d'un examen écrit.</p>

Pour l'UE de civilisation, l'étudiant passe en session de rattrapage si la note finale de cette UE est inférieure à 10/20. L'examen de seconde session consistera en un examen écrit ou un essai sur un ou des sujet(s) défini(s) par l'enseignant(e) responsable.

En cas de circonstances extraordinaires, ces examens peuvent être organisés à distance selon les modalités ci-dessus (voir **1.4.3**).

Les étudiants seront prévenus au minimum 15 jours avant le début des épreuves.

La ou les note(s) obtenue(s) à la seconde session se substitue(nt) aux notes obtenues à la première session si et uniquement si elle(s) est ou sont supérieure(s).

Une seconde session est programmée en fin de l'année universitaire 2024/2025, selon le calendrier arrêté par l'Institut Confucius de La Réunion.

## 5. Résultats

### 5.1 Les jurys

#### LES JURYS

*(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)*

<b>Modalités sur la délibération à préciser</b>	<p>Le DU est délivré par le Président de l'Université de La Réunion sur proposition d'un jury composé du/de la directeur(rice) général(e) de l'ICR, du/de la directeur(rice) de l'enseignement et de la pédagogie de de l'ICR, des enseignant(e)s participants à la formation, et/ou d'autres personnes ayant contribué aux enseignements ou choisies en raison en raison de leur expérience au sein de programmes pédagogiques en enseignement linguistique.</p>
---	---

### 5.2 Modalités d'obtention du diplôme

#### MODALITES D'OBTENTION DU DIPLOME

*(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)*

<b>Modalités à préciser</b>	<p>Le Diplôme Universitaire est délivré après une formation de 2 ans correspondant à un volume horaire de 240 heures réparties en deux niveaux de 120 heures chacun (soient 100H de langue et 20H de civilisation).</p> <p>Pour obtenir le diplôme, il faut :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>● Obtenir une moyenne générale sur les deux années au moins égales à 10 sur 20. Chaque année compte pour 50% dans le calcul de la moyenne générale ;</li><li>● Être présent à tous les cours. Les absences éventuelles doivent être dûment justifiées ;</li><li>● Pour les étudiants admis directement en seconde année, le DU est délivré si l'étudiant obtient une moyenne générale d'au moins 10/20 à la première et à la seconde année.</li></ul>
-----------------------------	---

### 5.3 Communication des résultats

#### COMMUNICATION DES RÉSULTATS

*(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)*

<b>Modalités à préciser</b>	Affichage anonyme en panneau d'affichage sur le campus Nord et le campus Sud
-----------------------------	--

## 5.4 Le redoublement

### REDOUBLEMENT

Modalités du redoublement à préciser

## 6. Dispositions diverses

### 6.1 Dispositions spécifiques à la formation

(le cas échéant)

#### **POLITIQUE DE REMBOURSEMENTS DES DROITS D'INSCRIPTION**

Une fois l'inscription administrative et le paiement effectués, les demandes de remboursement doivent rester exceptionnelles et passer devant une commission interne composée de :

- Directeur(rice) général(e) de l'Institut Confucius Réunion (ICR)
- Directeur(rice) de l'enseignement et de la pédagogie de l'ICR

Au-delà de **2 semaines de cours** (voir calendrier pédagogique), il ne sera procédé à aucun remboursement.

En cas de décision de remboursement des droits de scolarité restent acquis à l'établissement au titre des actes de gestion nécessaires à l'inscription, sous réserve d'évolution des tarifs nationaux.

#### **LE CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT :**

Ce conseil sera composé de :

- la/le directeur (trice) de l'ICR qui sera le/la président(e),
- la/le directeur(trice) de l'enseignement et de la Pédagogie de l'ICR ,
- deux enseignants de chinois par niveau de DU concerné, (niveau B1.1 et niveau B1.2,sud et nord),
- un(e) intervenant(e) extérieur(e) à l'ICR,
- le/la délégué(e) du niveau de DU concerné (B1.1-B1.2)
- le/la représentant(e) des usagers de l'ICR,
- la gestionnaire administrative et financière de l'ICR.

Une fois par an, ce conseil de perfectionnement se réunira, afin d'analyser grâce à des indicateurs (évaluations des enseignements etc.) à l'amélioration continue de la formation dans le cadre d'une démarche qualité.

Il veillera à placer la formation dispensée au plus près des compétences visées par le diplôme pour la poursuite d'études, l'insertion professionnelle ou le développement professionnel au regard des évolutions sociétales et professionnelles.

## 6.2 Mesures transitoires

(le cas échéant)

**A utiliser en cas de changement de maquette**